

LE MESSAGEUR DE TAÏTI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MATINÉE 14. — N° 20.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana mas 20 no Mē 1863.

PAIX DE L'ANONCEMENT (par copie d'écriture):

Un an 15 fr.
Six mois 10 fr.
Trois mois 5 fr.
Un ancre : 25 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
AU BUREAU DES CONTRIBUTIONS,
Quai Napoléon, n° 30 de la rue Eugénie, à Papeete.

PREX DES ANNONCES (au complet):
Les 24 premières lignes 30 c. la ligne.
Au-dessus de 20 lignes 25 c.
Les annonces répétées se paient la moitié en plus de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Lettre de l'Empereur. — État général du commerce et de la navigation du port de Papeete pendant le 1^{er} trimestre 1863.
AVIS ADMINISTRATIF. — Tribunal. — Statistique comparée de l'émigration lyonnaise durant les années 1860-1862. — Bulletins du Ministère du 9 au 13 février inclus. — Assainissement des rivières. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Marché de Papeete. — Tableau d'échange. — Annonces.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Lettre de l'Empereur.

S. M. l'Empereur a adressé la lettre suivante au ministre de l'Intérieur :

« Paris, le 20 février 1863.

« Monsieur le ministre,

« A mon dernier passage à Lyon, je me suis entretenu avec le préfet, M. Chevreton, de différentes mesures d'utilité publique que je tiens à voir exécuter dans cette ville.

« La des premiers actes de mon Gouvernement, vous le savez, a été de réunir à Lyon la Guillotière, Vaise et la Croix-Rousse. En faisant l'agglomération lyonnaise, on lui donnait un seul administrateur, on la plaçait sous le même régime municipal, j'ai voulu abaisser les barrières qui séparaient encore les populations déjà unies par une étroite solidarité d'intérêts; il en est résulté un accroissement de forces et une unité de vues qui ont permis de réaliser de grands travaux. Lyon a été protégé contre les inondations, de larges voies ont été percées au cœur même de la cité, les ponts du Rhône ont été affranchis des droits de passage. Mais notre tâche restait incomplète si les quartiers éloignés, que j'ai entendu relier au centre, en étaient encore séparés par des péages ou par d'autres obstacles, et si les embellissements de la ville ne s'étendaient pas jusqu'à eux. Tous les habitants de l'agglomération lyonnaise, soumis aux mêmes charges, doivent participer aux mêmes avantages.

« Pour atteindre ce résultat, il est essentiel de prendre les dispositions suivantes : 1^{re} affranchissement des ponts de la Saône; 2^o démolition du mur d'enceinte de la Croix-Rousse; 3^o dégagement des abords de l'Archevêché; 4^o création d'un square à la Guillotière; 5^o création d'un square sur les terrains du grand séminaire.

« La réalisation de ces projets n'imposait pas à l'État de grands sacrifices; mais, ayant supprimé les péages du Rhône, il est juste d'appliquer la même libéralité à la Saône, qui avoisine des quartiers habités par la classe ouvrière. La dépense exigée pour l'exécution de cette mesure s'élèverait à 4,500,000 francs; elle serait supportée par le budget de la ville et par celui de l'État. Si on adopte la même proportion que pour le rachat des ponts du Rhône, la part contributive de l'État serait de 360,000 fr. par an, pendant huit années, somme peu considérable en comparaison du résultat, puisqu'elle fera cesser une regrettable inégalité qui blesse les sentiments d'équité d'une partie de la population.

« Les fortifications de la Croix-Rousse n'ont plus aucune raison d'être; elles sont inutiles contre l'ennemi, et nous ne sommes plus au temps où l'on se croyait obligé d'élever de redoutables défenses contre l'ennemi. La population ouvrière de Lyon est trop intelligente; elle sait trop combien j'ai à cœur ses intérêts pour vouloir les compromettre en faisant naître des troubles.

« Je désire donc remplacer le mur d'octroi, œuvre de défiance d'une autre époque, par un vaste boulevard planté, témoignage durable de ma confiance dans le bon sens et dans le patriotisme de la population lyonnaise.

« Quant aux autres projets, ils ont pour but de faire jouir trois des quartiers les plus peuplés de Lyon de l'air et du soleil, de dégager l'église primitive, en lui donnant un accès digne d'elle, par le prolongement de l'avenue du pont de Tilsit et des abords de la place Saint-Jean. On affecterait aux deux premiers embellissements les terrains nouvellement acquis sur le Rhône et ceux que le déplacement du grand séminaire a rendus libres. Ces terrains seraient abandonnés par l'État. Cet abandon ne serait pas une grande perte pour le Domaine, car leur aliénation nuirait aux intérêts de la ville et ne rapporterait qu'une faible somme.

« Je vous prie donc, monsieur le ministre, de vous entendre avec vos collègues pour faire démolir les fortifications de la Croix-Rousse, pour préparer un projet de loi qui autorise l'aliénation des terrains domaniaux, et pour obtenir du Corps législatif le crédit nécessaire au rachat des ponts de la Saône.

« Le préfet, animé d'un louable désir de répondre à ma confiance, en s'occupant sans relâche du bien de ses administrés, mettra, je n'en doute pas, le plus grand zèle dans l'exécution de ces projets, qui doivent contribuer, non-seulement à l'embellissement de la seconde ville de l'Empire, mais à la prospérité de ses habitants.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« NAPOLEON. »

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Service des Contributions. — Poste aux lettres.

Le transport à voiles de la marine impériale *Euryale* est entré mercredi, 17 du courant, dans notre port, avec les dépêches d'Europe et les réponses aux correspondances parties de Taïti le 1^{er} décembre 1862 par le brig-golette *Somax*, de la maison A.M. Hort.

Les dernières nouvelles de France portent la date du 15 mars 1863.

Du 1^{er} au 5 juin prochain, le courrier sera fait par le transport à voiles de la marine impériale *Dorade*.

Trois bâtiments, le transport à voiles de la marine impériale *Clevert*, le brig-golette *Surprise*, le trois-mâts *Isola du Protector*, sont en cours de navigation pour le service des dépêches.

L'*Euryale*, parti de Papeete le 6 février 1863, est arrivé à Valparaiso le 12 mars. Les dépêches ont pu être remises au paquebot britannique partant du Chili le 16 mars.

L'*Euryale*, parti de Valparaiso le 26 mars, est arrivé au Gallao le 6 avril; en est parti le 8, a mouillé à Payta le 13 et a quitté ce dernier port le 16.

Ce navire a touché à Nukahiva le 6 mai et y est resté jusqu'au 10 du même mois.

ÉTAT général du commerce et de la navigation du port de Papeete pendant le 1^{er} trimestre 1863.

PAVILLONS.	NOMBRE DE NAVIRES.	TONNAGE EN RAVETS.	NOMBRE DE COQUES EN RAVETS.	NOMBRE DE NAVIRES.	TONNAGE EN RAVETS.	NOMBRE DE COQUES EN RAVETS.	NOMBRE DE NAVIRES.	TONNAGE EN RAVETS.	NOMBRE DE COQUES EN RAVETS.	OBSERVATIONS.
Long cours.	3	473	338	25	182,715 55	10	10	10	10	
Protestants/Catholic.	35	723	1,024	159	182,715 55	10	10	10	10	
Francs.	3	723	309	39	96,116 03	1	1	1	1	
Anglais.	6	137	114	25	25,051 75	1	1	1	1	
Américains.	5	924	1,063	27	180,344 03	1	1	1	1	
Autres.	5	924	1,063	27	180,344 03	1	1	1	1	
Chiliens.	1	737	767	33	65,148 00	1	1	1	1	
Protestants.	11	844	445	60	65,148 00	1	1	1	1	
Francs.	66	4,395	4,497	382	360,385 49	140	140	140	140	
Autres.	66	4,395	4,497	382	360,385 49	140	140	140	140	
TOTAL.	66	4,395	4,497	382	360,385 49	140	140	140	140	

Préparé, le 10 mai 1863.
Le Chef du service des Contributions,
A. TANNIEN.

Ve
L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,
T. NESTY.

tytus de l'Imprimerie.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Tribunal de simple Police.

Même audience. — Jugement qui condamne les sieurs Resouls, Dumet, Guillou (Daniel), Ripert et Palier (Emile) à dix francs d'amende chacun et solidairement aux frais de la procédure, pour avoir contrevenu à l'article 14 de l'arrêté du 6 novembre 1850, en ayant fait paître leurs chevaux dans l'enceinte de la ville de Puget.

Pour extrait conforme :
Le Greffier, A. BOUQUIN.

Pages 10-13 null;

L'Isis apporte la nouvelle que la frégate à voiles *Stigile*, commandée par M. Mottez, capitaine de frégate, venant de Brest, était arrivée à Port-de-France le 21 mars, après une traversée de 170 jours et en était repartie le 5 avril pour Taïti, ayant à bord M. de Vassou de Blayoux, sous-lieutenant d'infanterie de la marine; 132 sous-officiers, caporaux et soldats composant la 1^{re} compagnie d'infanterie de la marine, et 17 fusiliers de la 1^{re} compagnie disciplinaire.

SEAVE-MANOR DE LA FLEGGATE 2548.

MM. BERRY, capitaine de frégate, commandant.
THÉROT, lieutenant de vaisseau, second.
HÉROD, enseigne de vaisseau.
TRAHER, enseigne de vaisseau.
LOMBART, enseigne de vaisseau.
MANGUEN, aspirant de 1^{re} classe.
HÉLIER, aspirant de 2^e classe.
BUDON, id.
TRAHER, rectoraire.
JACQUE, id.
DE LAMOTTE, id.
LE GALLEY, officier d'administration.
VAUFRAY, chirurgien-major.
BOUYER, chirurgien en second.
SERREZ, armurier.

Normes d'équipage.....	225
------------------------	-----

Statistique comparée de l'émigration française durant
les années 1800-1863.

Cependant, nous conseillons de comparer à nos tableaux les listes d'immigration publiées aux Etats-Unis, en Algérie, à Buenos Ayres, à Montevideo, au Mexique, partout enfin où se porte le commerce du transit et plus particulièrement dans les ports qui ont un grand plus ou moins fort de l'émigration française.

On trouve ainsi dans ces documents les chiffres suivants : le multiplicité des pays d'où sont venus les régimes musicaux, mais l'harmonie.

En 1860, les pays étrangers réguliers 7,443 émigrants français en 1851, 6,334 ; en 1852, 5,036, et en 1853, 4,283. Quant à l'Algérie, les contingents qui lui échouent annuellement durant la même période, furent 12,644; 22,418; 31,764; 31,965.

En 1860, l'Algérie reçut 2,644 émigrants français, les Etats-Unis 2,049, l'Espagne 1,362, le Brésil 1,362, Buenos-Ayres, 1,336; Montevideo, 1,336; l'Italie, 435; l'Angleterre, 253; le Brésil, 237; la Suisse, 335; l'Allemagne, 135; la Russie, 150; l'Egypte, 144; le Mexique, 132, et la Turquie, 102, peu ne point parler des contrées dont le contingent fut moindre.

En 1881, l'Algérie reçut 2,318 émigrants français; Buenos-Ayres, 1,965; l'Espagne et ses colonies, 1,250; les Etats-Unis, 828; Montevideo, 590; l'Italie, 400; la Suisse, 223; le Brésil, 203; l'Allemagne, 123; et l'Egypte, 106.

En 1862, l'Algérie reçut 1,764 émigrants français; Buenos-Ayre 1,354; l'Espagne et ses colonies, 1,113; Montevideo, 686; les États-Unis, 575; le Brésil 188; et l'Égypte, 127.

En 1863, l'Algérie reçut 1,486 émigrants français; Buenos-Ayres 1,368; les Etats-Unis, 837; Montevideo, 547; l'Egypte 216; l'Espagne et ses colonies, 193; l'Italie, 169; le Brésil, 167; le Mexique 124; et la Suisse, 110.

Détrempons par quelques réflexions l'aridité de ces chiffres. La suppression du passeport pour les personnes qui se rendent en Algérie autorise à croire qu'il n'y a pas eu, en réalité, diminution dans

Une observation générale à faire, c'est que les colons qui se sont installés en Algérie appartiennent en fractions à peu près égales à la classe industrielle et à la classe agricole, tandis que les émigrants qui partent pour les pays étrangers sont en grande partie des industriels. Seules les républiques argentine et orientale reçoivent un certain nombre d'agriculteurs. Le parti masculin prédomine parmi les émigrants qui traversent l'océan Atlantique. L'Algérie, au contraire, reçoit presque autant de femmes que d'hommes; heureux témoignage de la constitution régulière de la famille!

Outre les Français qui s'embarquent dans nos ports pour les destinations d'outre-mer, le Havre, Bordeaux, Bayonne et, dans ces derniers temps, Saint-Nazaire, expédient un assez grand nombre d'Allemands, Suisses, Italiens, Espagnols, etc. En 1860, le Havre expédia 21,130 tait Français qu'étrangers; en 1861, 11,416; en 1862, 8,393 et en 1863, 9,293. En 1860, les deux ports de Bordeaux et de Bayonne expédièrent 2,839 émigrants; en 1861, 2,692; en 1862, 2,694, et, en 1863, 2,626.

(Econometiste français.)

BULLETINS DU MONITEUR UNIVERSEL.

18 febbraio da 2 dicembre 1993.

Les projets d'adresse ont été votés presque sans opposition dans les deux chambres du parlement britannique. Lord Deechy a cependant pris la parole dans la chambre des lords, mais le résumé de son discours, que transmet la télégraphie privée, ne renferme aucune allusion à la politique suivie par le gouvernement, et le comte de Grosvenor a cru devoir en remercier le chef de l'opposition. Dans les deux assemblées, les orateurs ont signalé la grande rupture des relations que les Etats-Unis ont établies avec l'Angleterre, et ont exprimé l'espoir que les négociations ne tarderont pas à rétablir les anciennes relations entre le gouvernement fédéral et la grande colonie anglaise de l'Amérique du Nord.

Les dépêches d'Amérique annoncent deux faits importants : c'est que les confédérés que l'on supposait vouloir abandonner Wilmington, y ont au contraire concentré des forces considérables, et qu'on y George Sherman a été arrêté dans son mouvement après une résistance sérieuse. On dit de plus que M. Jefferson Davis se rend en personne à Wilmington. Les fédéraux envoient, de leur côté, de grands renforts contre cette place. Une escadille se retire à la suite de sa descente sur la rivière James, dans le but pressenti de détruire les magasins du général Grant. Mais les obstructions placées dans le lit du fleuve par les fédéraux ont fait échouer l'opération. M. Blair était revenu de Richmond. Le résultat de son voyage était inconnu. Cependant les bruits de paix étaient des p. dignités.

[Deposito da 10 fôrças.]

C'est à l'unanimité que le conseil municipal du Turin a autorisé le jour motivé par lequel la junte municipale a été chargée de présenter une adresse au roi. Plusieurs autres municipalités piémontaises ont suivi cet exemple. De plus, il circule à Turin une adresse qui proteste, au nom de la majorité des habitants, contre les notes d'une poignée d'hommes égarés. Cette adresse a déjà réuni un grand nombre de signatures.

[illegible]

[Bulletin du 4 février]

La chambre des députés prussienne a décidé qu'elle n'arrête forme dans laquelle la loi sur la réorganisation du service militaire sera discutée qu'après l'impression et la distribution du projet. Les électeurs de Cologne ont présenté à M. de Grabow, président de la chambre, une couronne civique, que celui-ci a déclaré n'accepter que de la part de la municipalité.

Les premières séances du parlement britannique ont peu d'intérêt. Un député tory a annoncé qu'il présenterait une motion tendant à obtenir la suppression ou tout au moins la réduction de l'impôt sur la drèche. On pense que c'est sur ce terrain que les torys se placeront dans les questions financières. Dans le bu-

d'après cette proposition, un grand meeting agricole a été tenu à Londres, dans lequel les membres de la chambre des communes étaient présents, ainsi que les représentants des provinces, chefs du parti socialiste, les membres des provinces parlementaires ont adressé directement à la chambre, par le télégraphe, l'expression de leur dévouement et de leur espoir des événements qui ont précédé la démission du roi de Sardaigne.

Le commerce général de l'Algérie à l'importation s'est élevé en 1863 sur une valeur totale de 117,500,000 francs, soit 13 millions de plus qu'en 1862; et le chiffre des exportations pour la même année a dépassé de 12 millions celui de l'année précédente.

(Bulletin du 13 février.)

Dans la séance du 10 février, à la chambre des communes d'Angleterre, un certain nombre de motions ont été annoncées. La plus importante a trait à un bill pour diend la monarchie élective dans les comtés d'Angleterre et du pays de Galles. A l'appui de cette proposition, M. Baines et M. Bright ont présenté des pétitions de Leeds, de Manchester et d'autres villes demandant l'extension du droit de vote. Dans la même séance, lord Palmerston a répondu à une interpellation relative aux circonstances qui ont précédé la révolution prise par le gouvernement de Washington de mettre fin à la convention qui réglait les armements maritimes sur les lacs canadiens, ainsi qu'au traité de commerce entre les provinces britanniques de l'Amérique du Nord et les États-Unis. Le premier ministre a déclaré que son intention d'attendre l'arrivée d'un nouveau représentant des États-Unis dans les relations entre les États-Unis et l'Angleterre, parce qu'il ne croyait pas qu'une discussion à ce sujet put être avantageuse à l'intérêt public. Il a terminé en conjurant les députés de ne point se laisser influencer par les articles que publient les journaux américains, et de ne pas croire qu'ils représentent correctement les idées du gouvernement de ce pays.

Les journaux anglais publient des nouvelles défavorables du Japon. Il paraît que l'empereur spirituel ou mikado refuserait de sanctionner la dernière convention. Le prince de Nagato, enhardi probablement par cette résolution, reprendrait une attitude hostile et aurait commencé à construire de nouvelles batteries dans le détroit de Simosaki.

(Bulletin du 12 février.)

La chambre des députés prussienne s'est occupée d'une proposition faite par deux députés, relative aux coalitions et aux associations ouvrières. Le ministre de l'Agriculture a déclaré que le gouvernement attachait une haute importance à cette question et la jugeait digne de la plus sérieuse étude. Il a donc été décidé qu'il serait fait une enquête générale auprès des organes du commerce, et qu'on instituerait une commission formée de membres des deux chambres et d'hommes compétents pris dans les rangs des industriels et des ouvriers.

La nouvelle constitution danoise a été adoptée par la seconde chambre à la majorité de 63 voix contre 8. On voit souvent que ce projet avait soulevé une vive opposition dans les rangs du parti démocratique dit des amis des paysans. Ce vote définitif constitue donc un succès important obtenu par le cabinet de Copenhague sur l'opposition.

(Bulletin du 12 février.)

L'empresement des communes italiennes à offrir au roi des témoignages de fidélité et de dévouement se manifeste de plus en plus. Le journal l'Effettivo les nomme de treize nouvelles municipalités qui ont voté des adresses.

Un rescrit impérial, daté de Saint-Petersbourg 11 février, déclare que le sénat avait reconnu l'irrégularité des élections qui ont précédé l'assemblée de la noblesse de Moscou, les actes et les décisions de cette assemblée perdent leur force légale. Le rescrit déclare, en outre, que l'assemblée a dépassé les limites de ses attributions en discutant des questions qui touchent aux principes fondamentaux de l'administration de l'empire.

Les dernières nouvelles du Pérou font prévoir une solution pacifique. Le congrès sud-américain avait renoncé à prendre fin et cause dans le conflit avec l'Espagne. Le général Vivero, envoyé par le gouvernement de Lima aux îles Chincha pour traiter avec l'amiral Paez, a offert de soumettre les réclamations qui font l'objet du litige à une commission formée par les deux gouvernements. L'amiral Paez aurait, disent les dépêches, adhéré à cette proposition, mais sous la condition préalable que les frais de l'expédition seraient remboursés à l'Espagne.

(Bulletin du 12 février.)

La Gazette de Vienne annonce que le gouvernement autrichien a décidé la formation d'une commission d'enquête internationale, ayant pour mission d'examiner les relations commerciales entre l'Angleterre et l'Autriche et de proposer des projets destinés à modifier et à abaisser les tarifs entre les deux pays.

Une déclaration du commissaire royal a soulevé un nouvel incident dans la chambre des députés prussienne. Cette déclaration a établi que le gouvernement avait pris dans les caisses du trésor 5 millions de thalers pour couvrir les frais de la guerre avec le Danemark, et 5 autres millions pour le règlement de la contribution foncière; cette dernière somme étant considérée, d'ailleurs, comme une simple avance. M. Hovverbeck, membre de la commission, a proposé de déclarer que le ministre n'avait pas le droit de prendre ces 10 millions sans l'autorisation du parlement, et de le rendre personnellement responsable. L'examen de cette proposition a été ajourné à la discussion du rapport général.

On vient de publier en Angleterre le tableau des recettes et des dépenses publiques générales du Royaume-Uni en 1864. Les recettes de l'année qui a fini le 31 décembre dernier ont été, en nombres ronds, de 70,125,374 liv. st. Les dépenses générales ordinaires se sont élevées à 67,163,404 liv. st.; mais il faut ajouter 720,000 liv. st. pour les fortifications. Ainsi l'excédant de la recette sur la dépense se trouve réduit à 2,961,969 liv. st.

(Paris, le 10 mars.)

S. Exc. M. le duc de Morny, président du Corps législatif, membre du Conseil privé, a succombé ce matin à une maladie dont rien n'avait d'abord fait prévoir le funeste dénouement, mais qui a pris tout à coup le caractère le plus alarmant, et dont les progrès n'ont pu être ralentis, ni par les lumières de la science, ni par les soins de l'affection la plus tendre.

Averti, dans la journée d'hier, de ces symptômes menaçants, l'Empereur, qui avait déjà visité l'illustre malade, s'est rendu de

nouveau auprès de lui, accompagné de l'impératrice. Leurs Majestés lui ont, pendant un long entretien, prodigué les témoignages de la plus affectueuse sollicitude, en même temps qu'elles donnaient à M. le duc de Morny toutes les consolations qui pouvaient adoucir ce fatal moment.

Vers trois heures du matin, M. le duc de Morny, sentant sa fin approcher, et conservant toute sa fermeté d'âme comme toute la fondue de son intelligence, a fait appeler M. l'archevêque de Paris, avec lequel il avait eu dans la journée une dernière entrevue, et a reçu des mains du prélat les sacrements de l'Eglise. Ce matin, à huit heures, il rendait le dernier soupir dans les bras de M. le duc de Morny, dont le courage dominait l'immense douleur.

Depuis deux jours, l'infirmité la plus vive régnait au Corps législatif; elle s'est changée ce matin en une véritable conflagration qui s'est rapidement propagée dans Paris. La mort de M. le duc de Morny causera une émotion profonde. L'Empereur perdra en lui un de ses serviteurs, un de ses amis les plus dévoués; le Corps législatif, un Président dont tous les membres de la Chambre, sans distinction de parti, appréciaient les rares qualités, l'impératrice bienveillante, la noble distinction; le pays, un des hommes d'Etat qui lui inspiraient la plus haute confiance.

(Moniteur.)

Assainissement des navires.

Dans une des dernières séances de l'Académie de médecine, le docteur Laverghne a donné lecture d'un travail sur les perfectionnements susceptibles d'être apportés aux procédés actuels de déchargement sanitaire et d'assainissement de la cale des navires contaminés.

M. de Méricourt fait ressortir l'importance de l'intervention efficace et raisonnée, substitutive de nos jours à la temporisation décevante et arbitraire qui forme la base du ancien système quarantenaire; il pense cependant qu'il y a mieux encore à obtenir.

L'emploi des chlorures à large dose ne donne pas des garanties suffisantes contre les chances de contamination; leur action peut compromettre le chargement, elle oxyde toutes les pièces en fer qui entrent dans la construction, et peut profondément altérer la machine d'un bâtiment à vapeur. D'autre part, pour obtenir l'assainissement définitif d'un navire contaminé, le sabordement est une mesure extrême qui doit être bannie des pratiques sanitaires.

En effet, le sabordement rassure les populations plutôt par sa rigueur apparente que par son efficacité réelle; c'est une opération longue, difficile, dispendieuse; elle rend des hommes insalubre le navire qui y a été soumis, en raison de l'humidité extrême qui l'impregne en entier et dont il ne peut plus se débarrasser. L'air de l'eau de mer ne détruit pas les microbes qui pénètrent les parois du bâtiment; on ne peut noyer les microbes pas plus que les ferments; il faut les brûler. La ventilation et le feu sont les véritables armes que nous ayons pour les détruire.

Pour éviter les imperfections que présente encore la méthode en usage, M. de Méricourt propose d'utiliser des applications scientifiques récentes.

La respiration étant la voie la plus largement ouverte à l'absorption des microbes, les ouvriers qui opèrent le déchargement sanitaire devraient, à l'avenir, ne pénétrer dans les parois poreuses des navires infectés que munis de l'appareil respiratoire de M. Rouquayrol. Cet appareil repose sur l'emploi de l'air comprimé; il consiste essentiellement en une boîte à parois métalliques, qui se porte sur le dos; elle est munie, à sa partie supérieure, d'un régulateur spécial de la consommation de l'air. L'air comprimé est distribué aux personnes de l'ouvrier, suivant ses besoins, par le régulateur qui met en mouvement les mouvements eux-mêmes d'inspiration. Un simple pince-nez ferme hermétiquement les orifices des narines; l'homme est donc ainsi complètement isolé et entièrement protégé. Les influences nuisibles des atmosphères méphitiques disparaissent, l'air pur, mais salubre, grâce à cet artifice, le déchargement sanitaire, le lavage à l'eau douce des navires dont la cale est aussi infectée que possible, peuvent faire sans danger, minutieusement, sans dépense extraordinaire, et sans que le chargement ait le moindre à souffrir.

Pour obtenir l'assainissement définitif des navires gravement contaminés, M. de Méricourt propose de substituer au sabordement la méthode de M. de Lapparent, savant directeur des constructions navales. La méthode de M. de Lapparent consiste à carboniser superficiellement les parois intérieures des bâtiments, à l'aide du flambeau par un gaz inflammable forcé.

Avec un chalumeau communiquant à un réservoir de gaz d'éclairage muni d'un régulateur, on lèche la superficie du bois comme avec une véritable langue de feu. On détermine, à sa surface, une chaleur considérable qui a pour effet de transformer l'eau contenue dans les couches superficielles, et de faire passer à l'état des parties fermentescibles; on second, lui, au-dessous de la couche externe, complètement carbonisée, dans l'épaisseur d'un quart ou d'un tiers de millimètre, se trouve une surface torréfiée, c'est-à-dire presque déshylée et impénétrable des produits de la fermentation, qui sont des matières croûteuses et empyreumatiques; sur les navires à parois en fer, le flambeau suroxyde et fait tomber en poussière la couche de rouille qui les tapisse.

Comme mesure préventive de conservation des bois et par suite de l'assainissement des navires, la méthode de M. de Lapparent est adoptée dans les arsenaux de la marine. Douze bâtiments de différents types y ont déjà été soumis.

En tenant compte, dit l'Union médicale, des dispositions réglementaires actuellement en vigueur, aux personnes et aux marchandises, mettant en usage l'appareil Rouquayrol et la méthode de M. de Lapparent, l'isolement des navires contaminés est désormais limité à un nombre de jours exactement nécessaires pour exécuter le déchargement, le lavage de la cale et des logements. Les navires sortent des mains de la commission sanitaire, après ce traitement, aussi sains et plus sains même que lorsqu'ils ont été lancés.

(Moniteur.)

EN VENTE AU BUREAU DES CONTRIBUTIONS :

ANNUAIRE DE TAITI POUR L'AN 1865.

Prix (broché) : 1 fr. 50 c.

